

DECLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE

Législature 2018-2024

Au travers de la présente Déclaration de politique communale, il est proposé au Conseil communal de prendre connaissance du programme couvrant la durée du mandat, comportant les principaux projets et engagements présentés par les élus de la liste « *Lierneux en Mieux* », majorité issue des élections d'octobre 2018.

Cette Déclaration doit être entendue comme le Programme de politique générale prévu par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD - art. L1123-27).

La déclinaison des différentes actions de ce document sera présentée, par la suite, sous la forme d'un Plan stratégique transversal (PST), qui est destiné à fixer concrètement les objectifs de notre politique et contribuera au fil du temps à évaluer le degré de concrétisation des actes menés par rapport aux objectifs fixés.

Pour chaque thème énuméré ci-après, nous définissons nos projets et priorités tendant à rendre notre Commune accueillante, attractive et citoyenne. Les enjeux sociaux, économiques et environnementaux seront au centre de nos préoccupations.

Des actions au fil des âges ...et bénéfiques à tous.

1) PETITE ENFANCE – ENFANCE

Notre volonté est de permettre à chaque enfant de s'épanouir dans son milieu de vie.

- Assurer un bon fonctionnement de la crèche communale.
- Permettre à tous les enfants de participer à une palette d'activités extrascolaires (sportives, culturelles, ludiques, ...) via les avantages socioculturels et garantir l'accès à ces activités ainsi qu'aux stages, aux enfants porteurs d'un handicap.
- Equiper la plaine de jeux du vicinal à Lierneux d'un ou deux modules supplémentaires et y adjoindre des bancs et tables.
- Doter progressivement chaque village, encore non équipé en la matière, d'une aire de jeux (module).

2) JEUNESSE

Tous les jeunes de notre Commune doivent se retrouver au centre de notre politique en les responsabilisant et en leur faisant également jouer un rôle. La jeunesse doit devenir le moteur des politiques qui la concernent.

- Conforter les actions de l'A.T.L. (Accueil Temps libre) - Encadrement par un éducateur.
- Soutenir les projets réalisés par et pour les jeunes (en faveur du vivre ensemble, de la cohésion sociale, de l'environnement) ; si projet cohérent, gestion d'un budget participatif par les jeunes.
- Fournir une aide logistique en mettant à leur disposition le personnel et/ou le matériel communal nécessaire pour la mise en place de leurs activités.
- Organiser des activités de sensibilisation à la sécurité routière ; développer avec les éducateurs de l'AMO (Aide en Milieu Ouvert) et de la santé, des actions de prévention et de sensibilisation sur des sujets tels que les assuétudes (tabac, alcool, drogues), la pratique du sport, une alimentation saine, la vie affective,
- Adhérer à l'asbl «les risques du samedi soir » : service de transport/navettes ramenant en toute sécurité nos jeunes, lors de certaines manifestations (réveillons, carnivals, festivals, concerts,...).

3) ENSEIGNEMENT

- Mettre en œuvre les différents projets de transformation et/ou extension des bâtiments de nos trois écoles communales.
- Poursuivre l'apprentissage des langues mis en place depuis quelques années et ce, dès la 3e maternelle.
- Prévoir la diversification des apprentissages pédagogiques notamment en soutenant l'introduction des outils informatiques dans les classes (tablettes, tableaux interactifs,...) .
- Soutenir les écoles de devoirs et les activités de remédiation (via services de l'Asbl « enseignons.be »).
- Maintenir l'organisation des journées sportives regroupant les enfants de toutes les écoles de la Commune.
- Éduquer à la citoyenneté, à la créativité, à l'écoute de l'autre, au respect de notre environnement à travers de la mise en place d'un « **Conseil communal des enfants** », tous réseaux confondus (degré supérieur).
- Continuer à développer et soutenir le service de l'ATL : accueil extrascolaire, activités des mercredis après-midi et congés scolaires.

4) LES AÎNÉS

La qualité de vie de nos aînés constitue une priorité ; ce sont des acteurs à part entière de la vie communale.

- Création d'un « **Conseil consultatif des Aînés** ».
- Tenir à jour et diffuser la liste des services mis en place au sein de notre CPAS : repas à domicile, taxi social, rencontres intergénérationnelles (coin papote, Alzheimer café, atelier culinaire,...) ainsi que toutes les aides existantes permettant le maintien à domicile de nos aînés.
- Encourager et développer les liens sociaux dans le but de lutter contre l'isolement.
- Donner aux aînés la possibilité de s'impliquer dans le bénévolat à travers de multiples activités intergénérationnelles et en reconnaissant ceux-ci comme sources de compétences et de savoir-faire.

5) SANTÉ

- Rendre la maison médicale opérationnelle, en concertation avec les médecins locaux – Mettre en œuvre les travaux d'aménagement.
- Promouvoir les initiatives de prévention en matière de santé à l'école.
- Pourvoir progressivement chaque village d'au moins un défibrillateur (à installer dans un endroit accessible aux habitants) et organiser la formation à l'utilisation de celui-ci, de personnes responsables au sein du village.

6) ACTION SOCIALE-SOLIDARITÉ

- Aménager des logements d'urgence temporaires pour rencontrer des situations problématiques (incendie, dégâts des eaux, tempête, perte de logement...)
- Mettre en œuvre des solutions pour l'accès des personnes à mobilité réduite à tous les bâtiments publics.
- Soutenir les initiatives bénévoles et caritatives, journée du don (donner une deuxième vie à des objets dont on n'a plus l'usage) prêt, mise à disposition de locaux, ; encourager les initiatives de partage, de mises en commun de ressources matérielles.
- Transférer le CPAS dans des locaux adaptés – Etude à réaliser.

7) LOGEMENT

- Etudier différentes formules d'habitat, en concertation avec le conseil consultatif des aînés, afin d'intégrer leurs souhaits et besoins dans l'habitat existant ou pour construire des logements adaptés pour les personnes âgées ou porteuses d'un handicap
- Inciter les architectes et promoteurs/constructeurs à s'inspirer au maximum du Guide d'aide à la conception et à la création d'habitat adapté au 3^e âge ou aux PMR, (édité par l'Asbl Qualidom), lors de l'élaboration de leur projet.
- Mettre en œuvre les différents logements prévus dans le programme de l'Ancre communal.

8) BÂTIMENTS – PATRIMOINE- CULTURE.

- Redéfinir l'affectation de certains bâtiments communaux.
- Préserver le Petit Patrimoine Populaire Wallon (petites chapelles, croix, fontaines, bacs à eau....) et les monuments de mémoire.
- Soutenir les initiatives locales (expositions, théâtres, concerts, foires, musiques..) par une aide matérielle et/ou financière.
- Encourager, recenser et veiller à la promotion des artistes de la Commune.

9) SPORTS- LOISIRS

- Poursuivre le soutien à tous les clubs et associations de notre commune et favoriser les synergies.
- Réfection du bâtiment du hall omnisports (châssis, isolation, revêtements extérieurs, toiture).
- Revoir le fonctionnement de la gestion de la piste de ski, du hall omnisports et de sa cafétéria.
- Mise en place de cours sur les terrains de tennis existants.
- Pour certaines manifestations d'ampleur ou pour les clubs qui en font la demande, assurer un service au bar de la cafétéria et une aide technique pour l'installation et la sécurisation du matériel sportif.

10) TOURISME – PROMOTION DE NOTRE COMMUNE

- Doter l'O.C.T. (Office Communal du Tourisme) d'un bureau et de locaux appropriés.
- Poursuite du partenariat avec la Maison du Tourisme « Haute Ardenne » (Gouvy/Trois Ponts/Lierneux/Vielsalm).
- Rendre un souffle nouveau au Syndicat d'initiative.
- Projet de « préRavel » pour une liaison avec les Ravels régionaux existants.
- Restauration du réseau Tarpan.
- Nettoyage régulier et amélioration des chemins et sentiers de promenades (permettre un usage plus aisé des marcheurs, joggeurs, traileurs et vététistes).
- Mettre en exergue les atouts de notre commune via le site communal et des folders multi-langues : richesses paysagères et culturelles, promenades, hébergements touristiques, festivités ...
- Réfléchir la création d'un emplacement d'accueil pour le tourisme en mobil-homes.
- Etudier la nécessité d'adopter un règlement communal ou une charte en matière de « gîtes de vacances » (respect équilibre habitants/vacanciers, limite de capacité des gîtes...)

11) PME – INDÉPENDANTS – EMPLOI – ECONOMIE

- Dans le respect des règles des marchés publics, dans un souci de développement durable et afin de défendre l'emploi et les produits locaux, développer une politique d'achats et de marchés publics qui permet :
 - la participation concrète des commerçants, des PME et des entrepreneurs de notre commune ;
 - l'utilisation des ressources et des matières premières locales ;
 - la consommation des produits locaux de qualité ;
 - la valorisation des emplois locaux.
- Organisation d'un marché de produits du terroir.
- Etudier la possibilité de créer une zone d'activités économiques à proximité de l'autoroute E25 (sortie Bra).

12) AGRICULTURE– FORETS

- Promouvoir les circuits courts ainsi que les ventes directes à la ferme, chez le producteur.
- Valoriser et protéger le rôle des agriculteurs et des éleveurs dans notre commune rurale.
- Améliorer le service de ramassage des plastiques agricoles.
- Améliorer et entretenir les chemins agricoles et forestiers.
- Rester attentif à l'état des chemins lors de toutes exploitations forestières ; respect de la législation en la matière.

13) MOBILITE – SÉCURITÉ - INCENDIE

- Sécuriser les abords des écoles et de la crèche en augmentant les radars préventifs mobiles et la présence des agents de quartier dans la mesure de leurs possibilités à la rentrée et sortie des classes.
- Maintien de la réglementation « Rues réservées au jeu » pendant les vacances scolaires d'été.
- Etude au niveau de toute la commune pour mettre en place des trottoirs garants de la sécurité des usagers faibles.
- Défendre, auprès de la zone de police, la nécessité d'une présence accrue des policiers sur le terrain (vitesse sur les routes, prévention, vols ...)
- Incendie :
 - Soutien au poste avancé de secours installé à Lierneux.
 - Localisation et remise en état du matériel de premiers secours dans chaque village.

14) PARTICIPATION CITOYENNE

- Favoriser les synergies avec les commissions créées par le Conseil communal (CCATM, CCA, CLDR ...) et avec le Conseil des enfants et le Conseil consultatif des Aînés, à créer.
- Permettre aux citoyens de faire des suggestions en matière d'aménagement des lieux de vie (sécurisation des écoles, aménagement des plaines de jeux, des parcs, pose de casse-vitesse ...)
- Organiser pour tous les citoyens, dans un esprit constructif, des « conférences-débats » ayant pour thème des sujets d'actualité : le respect, la violence, le harcèlement, la sécurité routière, ...
- Etudier des solutions pour améliorer l'encadrement des camps de jeunesse et responsabiliser les propriétaires qui mettent leurs infrastructures en location.

15) SERVICE POPULATION - COMMUNICATION

- Mise en ligne du nouveau site internet communal, y dynamiser les infos, rendre possible la demande de certains documents en ligne (service online), publier le procès-verbal de chaque séance du Conseil communal...
- Améliorer et diversifier les canaux de communication à destination de la population. (bulletin communal, newsletters, facebook, courrier ...)
- Relancer les services de l'EPN (Espace Public Numérique) au service des citoyens.
- Interpeller les Pouvoirs Publics Régionaux et les opérateurs afin d'améliorer la couverture Internet et de téléphonie mobile.
- Pour une collaboration active entre les citoyens et l'Administration communale, adoption d'un logiciel (type « betterstreet » ou autre) qui permet à toute personne de signaler directement, via un smartphone, un problème rencontré sur le territoire communal.

Des actions pour l'amélioration du cadre de vie ...et particulièrement pour limiter les impacts sur l'environnement.

16) ENVIRONNEMENT – ECOLOGIE

- Engagement d'un agent constatateur.
- Surveillance des dépôts clandestins, application tolérance zéro contre pollutions, poursuite des incivilités.
- Installation de poubelles à tri sélectif dans les espaces publics et de conteneurs pour les déchets verts.
- Réintroduction de la carte fidélité de fréquentation au parc à conteneurs.
- Sensibiliser les citoyens dès leur plus jeune âge à l'importance de la propreté publique ; développer des actions éducatives dans les écoles, encourager la participation des citoyens adultes aux journées de nettoyage printanier (par ex. : opération rivières propres, ...).
- Encourager le covoiturage : aménagement parking à proximité de l'autoroute en partenariat avec la Direction des Routes SPW, étude pour mise en place du système « Covoit'Stop »

17) DEVELOPPEMENT DURABLE – ENERGIE

- Concrétisation de l'éolienne citoyenne
- Poursuite du programme POLLEC.
- Etude de faisabilité pour instauration d'une prime communale à l'installation de pompes à chaleur dans les habitations privées.
- Pour une économie d'énergie dans les bâtiments publics : amélioration progressive de l'éclairage, de l'isolation, des systèmes de chauffage.

18) URBANISME

- Poursuite de l'Opération de Développement rural.
- Renouvellement de la CCATM et collaboration active.
- Développer l'offre de logements sur le territoire communal (mise en œuvre ZACC, partenariat public/privé ...)
- Garder une bonne maîtrise de l'urbanisation pour préserver le caractère rural de notre Commune (par ex. : éviter les projets de lotissements trop importants ou immeubles à appartements inappropriés...)

19) INFRASTRUCTURES – TRAVAUX

- Agrandissement et travaux d'amélioration du hall du service des travaux (isolation, locaux du personnel, ateliers)
- Réfection des voiries, chemins agricoles et forestiers suivant programme à établir.
- Etude et mise en place de dispositif(s) permettant de solutionner la gestion des eaux pluviales sur certaines rues (prioritairement à Arbrefontaine).
- Réaliser progressivement et suivant un état des priorités à définir, des extensions de voiries en zone d'habitat.
- Etude de solutions efficaces pour l'entretien des cimetières.

20) BUDGET – FISCALITE

Nous avons des ambitions pour notre Commune mais notre volonté première est de maintenir un équilibre financier durable au bénéfice de tous les citoyens et citoyennes. Nous prenons l'engagement d'une gestion prudente, responsable et juste des finances afin de ne pas avoir recours à l'augmentation des taxes.

La rente des éoliennes constituera une formidable opportunité pour développer des actions concrètes en matière d'économie d'énergie et de production d'énergies renouvelables dans les bâtiments publics et pour les logements des citoyens.

Nous serons également attentifs à la mise en place d'une veille continue de recherches de subsides, d'opportunités et de leviers de financement pour pouvoir concrétiser nos projets sans mettre en difficulté le budget communal.

Arrêtée par le Collège communal, le 4 février 2019
et approuvée par le Conseil communal le 13 février 2019

La Directrice générale,
C. van der VLEUGEL.

Le Bourgmestre,
A. SAMRAY.